



**PORT AUTONOME DE KRIBI**

**PORT AUTHORITY OF KRIBI**

**DECISION N° 0058 /D/PAK/DG/2024 DU 12 JAN 2024 PORTANT  
ATTRIBUTION DES MARCHES CONSECUTIFS A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL  
OUVERT N°027/AONO/PAK/CIPM/2023 DU 17 NOVEMBRE 2023 POUR LA  
FOURNITURE DES SERVICES D'ENTRETIEN ET NETTOYAGE DES BUREAUX ET  
LOCAUX DU PORT AUTONOME DE KRIBI EN NEUF (09) LOTS.**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU PORT AUTONOME DE KRIBI,**

- Vu** L'Acte Uniforme OHADA relatif aux Sociétés Commerciales et aux Groupements d'Intérêt Économique révisé le 30 janvier 2014 ;
- Vu** La Loi n°98/021 du 24 décembre 1998 portant Organisation du Secteur Portuaire ;
- Vu** La Loi n°2017/011 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
- Vu** La Loi n°2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;
- Vu** Le Décret n°99/127 du 15 juin 1999 portant création des Organismes Portuaires Autonomes ;
- Vu** Le Décret n°99/128 du 15 juin 1999 portant organisation et fonctionnement des Organismes Portuaires Autonomes ;
- Vu** Le Décret n°2016/378 du 08 août 2016 portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Port Autonome de Kribi ;
- Vu** Le Décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes aux Marchés des Entreprises Publiques ;
- Vu** Le Décret n°2020/252 du 05 mai 2020 portant approbation des statuts du Port Autonome de Kribi ;
- Vu** la Circulaire n°00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2024 ;
- Vu** La Résolution n°01/PAK/CA du 23 août 2016 portant nomination du Président du Conseil d'Administration du Port Autonome de Kribi ;
- Vu** La Résolution n°02/PAK/CA du 23 août 2016 portant nomination du Directeur Général du Port Autonome de Kribi ;
- Vu** La Résolution n°03/PAK/CA du 23 août 2016 portant nomination du Directeur Général-Adjoint du Port Autonome de Kribi ;
- Vu** La Résolution n°134/PAK/CA/13/2019 du 15 février 2019 portant adoption Régime Général Interne des Marchés du Port Autonome de Kribi ; modifiée par la résolution n°144/PAK/CA/13/2019 du 12 avril 2019 ;



**Vu** La résolution n°0421/PAK/CA/51/2023 du 18 décembre 2023 portant adoption du Plan de Passation des Marchés du Port Autonome de Kribi au titre de l'exercice 2024 ;

**Considérant** la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés formulé le 22 décembre 2023 par courrier ;

**Considérant** l'avis favorable du Conseil d'Administration sur la proposition d'attribution notifié par courrier n°0001/L/2024/PAK/CA/PCA/CE du 09 janvier 2024 ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les marchés consécutifs à l'Appel d'Offres National Ouvert N°027/AONO/PAK/CIPM/2023 du 17 novembre 2023 pour la fourniture des services d'entretien et nettoyage des bureaux et locaux du Port Autonome de Kribi en neuf (09) lots sont attribués ainsi qu'il suit :

N°	OBJET	ADJUDICATAIRES	MONTANT (FCFA TTC)	DELAI
1	FOURNITURE DES SERVICES D'ENTRETIEN ET NETTOYAGE DES BUREAUX ET LOCAUX DU PAK EN 09 LOTS	TEXIM SARL <a href="mailto:teximsarl@yahoo.fr">teximsarl@yahoo.fr</a> , tel : 233 437 559	Trente-cinq millions six cent quinze mille six cent soixante-douze (35 615 672)	12 mois
2		LES MONK'S BP : 5317 Yaoundé, tel : 691 540 039, <a href="mailto:ets.lesmonks@yahoo.com">ets.lesmonks@yahoo.com</a>	Vingt-neuf millions trente-sept mille trois cent soixante-quatorze (29 037 374)	
3		VENTA INVESTMENTS 124 rue Bebey Elame Akwa, tel : 233 436 618, <a href="mailto:headoffice@ventainvestments.com">headoffice@ventainvestments.com</a>	Trente-six millions deux cent quatre mille quatre cent trente-quatre (36 204 434)	
4		BUILPABUSCO BP : 12530 Akwa-douala, tel : 233 431 737/699 517 200 ; <a href="mailto:building.partnersco@yahoo.fr">building.partnersco@yahoo.fr</a>	Trente-et-un millions neuf cent soixante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-trois (31 965 983)	



5	<b>SCI EMERGENCE</b> BP : 489 Kribi, tel : 222 461 353, <a href="mailto:sci.emergencedirectionkribi@yahoo.com">sci.emergencedirectionkribi@yahoo.com</a>	Quarante-deux millions quatre cent cinq mille trois cents (42 405 300)
6	<b>Groupement AFIZA/EPS</b> Tel :699 758 046/670 293 280	Vingt-sept millions cinquante-deux mille cinq cent dix-huit (27 052 518)
7	<b>Groupement ETS TAMBE/ ETS JES/ YAM</b> BP : 4163 Yaoundé, tel : 698 653 424	Vingt-sept millions soixante mille sept cent vingt (27 060 720)
8	<b>ALKAN ENVIRONMENT</b> BP : 15270 akwa Douala, tel : 233 390 282/691 119 677, <a href="mailto:info@alkan-ac.com">info@alkan-ac.com</a>	Cinquante-cinq millions soixante-cinq mille cinq cent cinquante-deux (55 065 552)
9	<b>ETS NJR</b> BP : 226 Kribi, tel : 699 977 411	Trente-cinq millions deux cent vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-cinq (35 224 885)

**Article 2** : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Kribi, le **12 JAN 2024**

**LE DIRECTEUR GENERAL DU PORT AUTONOME DE KRIBI,  
MAITRE D'OUVRAGE**

**Copie :**

- PCA/PAK ;
- ARMP ;
- PCIPM ;
- AFFICHAGE ;
- CHRONO.



*Patrice Melom*